

PROPRIETE DE M. SIMONET

☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-236 / COMMUNE DE CHAUFFAILLES (71)

Vente d'une coupe rase de Douglas
Les arbres à exploiter sont marqués de Points Rouges
Superficie de la coupe : 0,30 ha
Parcelle : AB 33
Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	32	35	31	26	16	11				151	98,23 m ³	0,65 m ³
Dglas Bordure	4	1	1		1	1	2	1	2	13	17,28 m ³	1,33 m ³
Dglas Secs	5	3	4		1	1		1		15	9,16 m ³	0,61 m ³
										179	124,67 m³	0,70 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.
Pour des informations complémentaires : M. LEROY Alexandre au 06.09.58.41.12.

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022
Distance moyenne de débardage : 100 mètres
Place de dépôt : dans le pré N°32 (sous réserve d'autorisation)
Rangement des rémanents : non

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
Comme prévu par le cahier des Clauses Générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées par la F.N.B – Mis à jour du 01/04/2016 - Paragraphe 2.2

